

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du Conseil interuniversitaire de la Communauté française

A.Gt 30-06-2003

M.B. 25-09-2003

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 9 janvier 2003 relatif aux organes d'avis en matière de politique scientifique et universitaire et à la concertation entre les différents organes consultatifs de l'enseignement supérieur, notamment l'article 13, alinéa 5;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2003 portant désignation des membres du Conseil interuniversitaire de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juillet 1999 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 6, § 1^{er}, 10^o, a);

Considérant les propositions du Conseil interuniversitaire de la Communauté française lors de sa séance du 10 juin 2003;

Considérant qu'il est indispensable d'assurer la continuité des missions du Conseil interuniversitaire de la Communauté française;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

Arrête :

Article 1^{er}. - Pour les années 2003 et 2004, sont désignés comme président et vice-président du Conseil interuniversitaire de la Communauté française, en vertu de l'article 13, alinéa 5, du décret du 9 janvier 2003 relatif aux organes d'avis en matière de politique scientifique et universitaire et à la concertation entre les différents organes consultatifs de l'enseignement supérieur :

1^o Marcel Crochet, recteur de l'Université Catholique de Louvain, comme président;

2^o Pierre de Maret, recteur de l'Université libre de Bruxelles, comme vice-président.

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} janvier 2003.

Article 3. - Le ministre qui a l'enseignement supérieur et la recherche scientifique dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 30 juin 2003.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Recherche scientifique,

Mme F. DUPUIS